

Conseil d'établissement
27 mars 2024 À 18h30

PROCÈS-VERBAL

1.	<p>Présences et quorum</p> <p>Annie Lemieux souhaite la bienvenue à tous et confirme qu'il y a quorum.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Poste</th> <th>Présents</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Patrice Boucher</td> <td>Président, parent</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Andrée Charbonneau</td> <td>Parent</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valérie Gauthier</td> <td>Parent</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Geoffroy Bodi</td> <td>Parent</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Stéphanie Roy</td> <td>Représentant au comité de parents</td> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> <tr> <td>Élizabeth Laprise</td> <td>Enseignante</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valérie Bellerose</td> <td>Enseignante</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marianne Bourassa</td> <td>Enseignante</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Josée Lefebvre</td> <td>Représentante employée de soutien</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cynthia Lemay</td> <td>Représentante du service de garde</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Annie Lemieux</td> <td>Directrice</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Poste	Présents	Absents	Patrice Boucher	Président, parent	X		Andrée Charbonneau	Parent	X		Valérie Gauthier	Parent	X		Geoffroy Bodi	Parent	X		Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents		X	Élizabeth Laprise	Enseignante	X		Valérie Bellerose	Enseignante	X		Marianne Bourassa	Enseignante	X		Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	X		Cynthia Lemay	Représentante du service de garde	X		Annie Lemieux	Directrice	X	
Nom	Poste	Présents	Absents																																														
Patrice Boucher	Président, parent	X																																															
Andrée Charbonneau	Parent	X																																															
Valérie Gauthier	Parent	X																																															
Geoffroy Bodi	Parent	X																																															
Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents		X																																														
Élizabeth Laprise	Enseignante	X																																															
Valérie Bellerose	Enseignante	X																																															
Marianne Bourassa	Enseignante	X																																															
Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	X																																															
Cynthia Lemay	Représentante du service de garde	X																																															
Annie Lemieux	Directrice	X																																															
2.	<p>Questions du public</p> <p>Aucune</p>																																																
3.	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Annie Lemieux fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour avec le président;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marianne Bourassa, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière d'aujourd'hui tel que présenté.</p>																																																

	<p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>L'ordre du jour se retrouve en annexe au présent procès-verbal.</p>
<p>4.</p> <p>154-CE 27/O3/24-O2</p>	<p>Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2024</p> <p>Mme Annie Lemieux présente le procès-verbal de la dernière réunion.</p> <p>CONSIDÉRANT que la directrice de l'école a fait parvenir le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2024 aux membres présents selon la Loi sur l'instruction publique;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Gauthier, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le procès-verbal tel que présenté.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>5.</p>	<p>Suivi au procès-verbal</p> <p>Le projet éducatif est sur le point d'être complété. Une rencontre avec 2 élèves par classe pour les 4^e, 5^e et 6^e année est prévue afin de les consulter sur les moyens à utiliser pour améliorer les objectifs en lecture.</p>
<p>6.</p>	<p>Rapport de la direction</p> <p>a) L'école a fait l'achat de claviers ainsi que des supports pour le cours de musique avec les profits réalisés par la campagne de financement Kandju. Un groupe rock a également été créé par m. Kevin sur l'heure du diner.</p> <p>b) D'autres travaux sont prévus pour ajouter un puisard dans la cour arrière pour éviter que trop d'eau s'accumule à l'avant de l'école dans le débarcadère.</p> <p>c) Des lunettes de protection seront distribuées lundi pour pouvoir profiter de l'éclipse en toute sécurité. Mardi le 2 avril, un astronome amateur fera une présentation aux élèves pour expliquer les bases d'une éclipse.</p>

7.

Sujets de discussion

a. Changement - Loi 23

Mme Annie Lemieux explique qu'il y a des changements dans la loi 23 qui affecteront les règles de régie interne des Conseil d'Établissement des écoles. Trois (3) modifications sont à faire : un membre du CE ne peut s'absenter pour plus de 3 séances consécutives sans motif valable, les documents nécessaires à la réunion doivent être envoyés aux membres 7 jours avant la réunion (au lieu de 2 jours) et il est possible d'avoir des membres présents virtuellement si au moins un membre et la direction sont présents à l'école.

La mise à jour sera effectuée sur les règles de régie interne et effective immédiatement.

b. Attestation de formation

Les membres du Conseil d'établissement recevront sous peu un courriel dans lequel ils devront confirmer avoir écouté les formations en ligne suggérées en début d'année.

c. Code de vie et règlements généraux

Annie Lemieux fait la lecture du code de vie qui est le même que l'année dernière. Le mot « iPod » est à enlever dans la section « matériel et jeux ».

CONSIDÉRANT que l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école ;

CONSIDÉRANT la participation de l'équipe-école à l'élaboration du code de vie et des mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geoffroy Bodi, d'approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité pour la prochaine année scolaire.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

154-CE
27/03/24-03

d. Inscriptions 24-25

Mme Annie Lemieux nous présente le total des inscriptions jusqu'à maintenant dans chacun des niveaux.

Au prochain CÉ, nous aurons une présentation plus juste de l'organisation scolaire de l'école les Terrasses pour 2024-2025.

e. Organisation des services complémentaires

Notre Centre de services scolaire a procédé à des changements pour l'organisation des services complémentaires. Les postes offerts de TES (technicien en éducation spécialisée) seront majoritairement des postes de 35 hrs. Actuellement, nous avons une TES-plancher qui s'occupe des besoins des élèves. Nous avons également 3 TES en soutien pour des élèves avec des codes de difficulté.

Le centre de services scolaire détermine pour chaque école, les besoins en TES selon les profils des inscriptions reçues et les années antérieures. Les heures attribuées officiellement sont à venir.

f. Règles de passage et de classement

Mme Annie Lemieux nous présente les règles de passage et de classement qui sont les mêmes que l'an dernier. Elle porte notre attention sur le fait que la décision de faire reprendre une année ou de poursuivre les apprentissages dans le niveau supérieur ou encore de classer un élève dans un groupe ou dans un autre, est effectuée en fonction des besoins de l'élève. C'est le fruit d'une réflexion éclairée prise en collaboration avec la direction et les membres du personnel concernés.

Une précision est demandée pour corriger la date d'entrée en vigueur de ses règles au paragraphe 7.3 pour le 27 mars 2024.

g. Service de garde

Mme Cynthia nous mentionne que les règlements généraux pour l'année prochaine sont en retard dû à des modifications prévues pour uniformiser tous les services de garde. Il y aura une période d'inscription en mai pour ceux qui voudront utiliser ces services. À cause d'un manque de personnel au niveau des services de garde, une restriction d'accès pourrait être à prévoir pour certains élèves ou complètement des arrêts de service.

	<p>Mme Cynthia nous présente les activités prévues pour les journées pédagogiques suivantes :</p> <p>T1 du 17 mai : Récréofun T2 du 31 mai : Animagerie T3 du 7 juin : Univers martial ancestral</p>
8.	<p>Affaires diverses</p> <p>Un spectacle de musique sera présenté par M. Kevin Gélinas le 30 mai prochain. Une invitation suivra par courriel aux parents.</p>
9.	<p>Levée de la réunion</p> <p>La réunion est levée à 8h08.</p>

Président du conseil d'établissement 23-24

Josée Lefebvre, secrétaire